Programme de formation

Intitulé de la formation : Catégories A1, A2 et passerelle A2 vers A

Les objectifs de la formation

- Maîtriser les techniques de conduite et les règles de sécurité propres à la conduite d'un deux-roues motorisé.
- Démontrer une conduite autonome, sécuritaire et respectueuse des règles de circulation en environnement urbain, périurbain et rural.
- Gérer les situations à risque et s'adapter aux conditions météorologiques et de circulation variées.

Programme de la formation

- Phase théorique : Code de la route spécifique aux deux-roues (règles de circulation, signalisation, zones de danger) ; sécurité routière (protection du conducteur et du passager, équipements obligatoires) ; introduction à la maîtrise des risques (freinage d'urgence, gestion des événements inattendus). Thèmes de l'interrogation orale de l'épreuve pratique.
- Phase pratique (20 heures au minimum, dont 8 heures hors circulation et 12 heures en circulation ; 15 heures pour le titulaire de l'A1) : prise en main de la moto (commandes, démarrage, équilibre) ; plateau (slalom, freinage d'urgence, évitement, maniabilité à basse et haute vitesse, conduite avec passager) ; circulation (intersections, giratoires, changements de voie, intégration dans le trafic, anticipation).
- Exercices de validation : examens blancs plateau et circulation, retour personnalisé.

Passerelle A2 vers A

La catégorie A s'obtient uniquement par la passerelle : être titulaire de la catégorie A2 depuis deux ans au moins, puis suivre une formation de 7 heures (2 heures de théorie, 2 heures hors circulation, 3 heures en circulation, par groupes de 4 élèves au plus), sans examen. La formation peut être suivie dans les trois mois précédant la date anniversaire des deux ans. L'accès direct à la catégorie A à 24 ans n'existe plus depuis juin 2016.

Public visé et prérequis

- Âge minimum : 16 ans pour la catégorie A1, 18 ans pour la catégorie A2 ; catégorie A après deux ans de A2 (soit 20 ans au plus tôt).
- Savoir lire et écrire en langue française ; avoir satisfait à l'épreuve théorique moto (ETM) ou être titulaire d'un permis de moins de 5 ans.
- Une évaluation de départ est obligatoire avant la signature du contrat pour les catégories A1 et A2 (non requise pour la passerelle ni pour la formation 125).

Résultats attendus, moyens, évaluation

- Acquisition des compétences nécessaires pour se présenter à l'examen pratique de la catégorie A1 ou A2 ; attestation de suivi de formation.
- Enseignants titulaires du titre professionnel ECSR avec la mention deux-roues, ou du BEPECASER mention deux-roues, avec autorisation d'enseigner.
- Alternance de cours théoriques multimédia et de pratique sur plateau et en circulation ; simulateur pour les scénarios à risque ; livret d'apprentissage numérique ; équipements de protection disponibles.
- Questionnaire de satisfaction à mi-parcours et en fin de formation ; validation des compétences via le livret et des examens blancs.

Sanction, durée, organisation

- Obtention du permis de catégorie A1 ou A2 après validation par l'inspecteur ; attestation de suivi si le permis n'est pas obtenu.
- Durée totale : de 20 heures à plus de 35 heures selon les besoins individuels ; en continu ou en modules ; présentiel, modules théoriques possibles à distance ; groupes de 10 à 15 pour la théorie, 3 élèves au plus par enseignant en circulation.
- Lieu de la formation hors circulation : voir la fiche de l'agence.

Type de reconnaissance, prix, handicap

Titre administratif délivré par l'État. Tarifs : grille tarifaire moto de l'agence. Référent handicap : Yohann Berthe — 04 58 14 16 00.